

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre signée avec la collectivité telle que référencée dans la liste ci-annexée,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

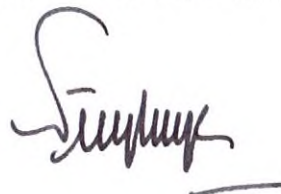
Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention-cadre listée dans l'annexe jointe à la présente délibération,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N° B18/.....
 AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE
 Bureau du 04/07/2018

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modifications proposées
<p>Métropole du Grand Nancy (F08FC40A001) Avenants n°3 et n°4</p>	<p>Métropole du Grand Nancy <i>Convention du 23/05/2007</i></p>	<p><u>Avenant n°3 :</u> Modification des périmètres à enjeux</p> <p><u>Avenant n°4 :</u> Modification de l'échéancier</p>	<p>Cf. convention initiale et ses avenants</p> <p>Cf. convention initiale et ses avenants</p>	<p>intégration des périmètres à enjeux métropolitain « NANCY – copropriété Bergamote », « VANDOEUVRE-LES-NANCY – Centre Commercial Jeanne d'Arc » et « LAXOU – Centre Commercial Les Provinces »</p> <p>cinq annuités</p>